



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 25 octobre 2018**

Présents :

Bureau : MME BEVIERE, LEVY, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BOUVARD, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PETETIN, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial.

Absents excusés :

Bureau : MMES DAUVILLIERS, FAUTRAT, MM. BRUNEAU, PICARD.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme BEVILLON, Mme REYT, Conseil régional, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 septembre 2018 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention ;
- SCoT : validation des modifications apportées à la rédaction du DOO ;
- Adhésion au GIP RECIA ;
- Adhésion au service du Délégué à la Protection des données au GIP RECIA ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus et remercie de sa présence Mme MONTEIL, Sous-préfète.

Mme BEVIERE donne lecture des deux pouvoirs reçus :

Mme Marie-Françoise FAUTRAT donne pouvoir à Mme Monique BEVIERE,

M. James BRUNEAU donne pouvoir à M. Jean-Claude BOUVARD.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 septembre 2018

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 20 septembre : dossiers de demande de subvention CRST (huilerie bio d'Antoine FAUCHEUX, portique autoguidé de la CUMA des Sarmates, boulangerie de Greneville-en-Beauce, plateaux sportifs à Pithiviers, city stade à Ascoux), présentation de Corinne FELUT et de Méta FADIGA, délibérations concernant les assurances statutaires et la protection sociale complémentaire.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

- « Transformation de céréales et commercialisation de proximité », EARL GUERINEAU.

Le projet a pour but de développer une valeur ajoutée à l'exploitation. Aujourd'hui, on tend à revenir vers une alimentation de proximité et surtout une traçabilité des produits. Le blé produit par l'EARL sera transformé en farines, destinées aux boulangeries de la région telles que la Renommée à Pithiviers ou le Super U de Neuville aux Bois. Des tests ont déjà été effectués pour vérifier les performances de panification des farines. La vente sera également faite à la ferme et dans des

points relais sur le Pithiverais, tels que le GAMM Vert, le Comptoir de Claire. Cette nouvelle activité permettra de pérenniser l'entreprise.

Pour pouvoir effectuer la transformation de différents types de blés en farine, il faut acquérir un système de stockage adapté aux quantités, ainsi qu'un moulin en meule de granit pour garantir l'authenticité de la fabrication. Il faut également un local qui accueillera le moulin, donc hautement sécurisé contre les insectes et les parasites. D'autres matériels complémentaires sont nécessaires, comme la brosse rotative, des sacs de conditionnement, des fûts plastiques alimentaires, etc.

Le coût HT du projet s'élève à 17 595,05 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 17 595,05 €.

La subvention régionale demandée est de 4 300,00 €, soit 25% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Création d'une aire de jeux à Outarville », Commune d'Outarville.

Le projet a pour but d'installer une aire de jeux dans le parc communal à proximité de la mairie.

Les équipements installés :

- Boulodrome
- Aire de jeux
- Table de ping-pong
- Mobilier urbain.

En amont, des travaux de préparation de terrain sont nécessaires.

Le coût HT du projet s'élève à 21 232,28 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 21 232,28 €.

La subvention régionale demandée est de 7 300,00 €, soit 35% des dépenses éligibles. Subvention écartée (40% sur cette fiche mesure) pour respecter un autofinancement à hauteur de 20%.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Acquisition de matériels pour la gestion différenciée des espaces publics de Beaune la Rolande », Commune de Beaune la Rolande.

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries, ...).

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et de celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

En 2016, la municipalité a décidé d'adhérer à la charte d'engagement des communes « objectif zéro pesticide dans nos villes & villages » (délibération n°13/12/2016). Deux organismes a accompagné la commune :

- la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)
- l'association LNE (Loiret Nature Environnement).

Cette démarche zéro pesticide est en cours de réalisation depuis 2017 et se prolonge en 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour l'entretien des espaces verts et des voiries.

L'audit des pratiques préconise l'acquisition de matériel adapté (cf. rapport de préconisations de la FREDON) afin de palier à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien.

Une aide financière est sollicitée auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire à hauteur de 30%, et auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (50%).

Le coût HT du projet s'élève à 9 215,91 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 9 215,91 €.

La subvention régionale demandée est de 2 700,00 €, soit 30% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Acquisition de matériels pour la gestion différenciée des espaces publics d'Aulnay la Rivière », Commune d'Aulnay la Rivière.

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries, ...).

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et de celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

En 2017, la municipalité a décidé d'adhérer à la charte d'engagement des communes « objectif zéro pesticide dans nos villes & villages » (délibération n°2017/09/27 – n°10). La chambre d'agriculture du Loiret a accompagné la commune.

Cette démarche zéro pesticide est en cours de réalisation depuis juin 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour l'entretien des espaces verts et des voiries.

L'audit des pratiques préconise l'acquisition de matériel adapté (cf. rapport de préconisations de la chambre d'agriculture) afin de pallier à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien.

Une aide financière est sollicitée auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire à hauteur de 30%, et auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (50%).

Le coût HT du projet s'élève à 12 585,83 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 12 585,83 €.

La subvention régionale demandée est de 3 700,00 €, soit 30% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

SCoT : validation des modifications apportées à la rédaction du DOO

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, qui rappelle les débats qui se sont tenus précédemment.

Il précise que la densité de l'habitat sera à définir dans les documents d'urbanisme locaux. Ce point fait consensus, sauf dans le cas de la commune du Malesherbois, qui souhaitait un traitement différencié. Madame le Maire du Malesherbois s'est cependant rendue à la rédaction proposée, considérant que ce point pouvait faire l'objet d'un nouvel examen lors de la première évaluation du SCoT dans 6 ans.

Il précise que les surfaces commerciales sont limitées, en périphérie, à 4 500 m² dans le Malesherbois (commune déléguée de Malesherbes).

M. TARTINVILLE rappelle que la demande initiale du directeur du SUPER U de Beaune-la-Rolande ne concernait pas un agrandissement du magasin, mais l'implantation de nouvelles cellules commerciales sur la zone. Après plusieurs échanges, le Maire de Beaune-la-Rolande a donné son accord de principe sur la nouvelle rédaction.

Pour la surface commerciale à Puiseaux, les choses sont plus complexes, en raison de la limitation liée au classement SEVESO d'une partie du site. Pour pallier ce risque et d'autres pouvant survenir pour des raisons du même ordre dans d'autres pôles structurants, le SCoT autorise un déplacement, avec un potentiel d'extension de 3 000 m². Après plusieurs échanges, le Maire de Puiseaux a donné, lui aussi, son accord de principe sur la nouvelle rédaction.

M. GUERINET rappelle l'importance de réaliser l'étude de dimensionnement économique pour le site de Puiseaux.

M. TARTINVILLE remercie les trois élus concernés, qui ont pu faire évoluer la rédaction du DOO. Il est rappelé que les démarches d'aménagement devront faire l'objet d'une validation au niveau des PLU et PLUi, notamment pour les questions de zonage.

Mme BEVIERE précise que la nouvelle rédaction du DOO sera soumise aux élus du Comité syndical, de la Conférence des Maires et du Conseil de développement, avant délibération du PETR, comme cela avait été indiqué à la fin du Comité syndical de juin dernier, dédié au SCoT.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité sur la nouvelle proposition de rédaction du DOO du SCoT.

Adhésion au GIP RECIA

Mme BEVIERE rappelle que l'adhésion du PETR au GIP RECIA avait été évoquée lors du dernier Bureau. Ceci est un préalable pour avoir accès à l'outil « Délégué à la Protection des Données », déployé par le GIP pour les collectivités locales. Le coût de cette adhésion est de 420 € par an pour le PETR.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Adhésion au service du Délégué à la Protection des données au GIP RECIA

Mme BEVIERE rappelle que le coût estimé pour cet outil correspond à celui d’une commune d’environ 1 000 habitants, soit 750 à 900 € la première année, puis entre 500 et 600 € pour les années suivantes, puisqu’il s’agit du suivi et de la mise à niveau.

Mme la Sous-préfète précise que cet outil permet de garantir la confidentialité des données gérées par les collectivités.

M. GUERINET rappelle l’intérêt de penser l’ensemble de ces données pour en garantir la compatibilité entre collectivités.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Affaires diverses

- « Guide du Routard ». Mme BEVIERE rappelle que le PETR et le Pays Gâtinais, réunis pour un même guide, sont lauréats Guide du Routard 2020. Le trophée symbolisant cette sélection a été remis à David VOYER par Philippe GLOAGUEN, fondateur du guide, début octobre, lors des Etats Généraux des Pays et des Pôles, à Nancy. Mardi 23 octobre, le projet était présenté à la presse locale. Il s’agira alors du premier Guide du Routard du Loiret.

David VOYER précise qu’une réunion se tiendra en janvier au sein du siège social du groupe Hachette, à Paris. Il est aussi envisagé un autre temps fort, celui de la signature de la convention entre les deux territoires et le groupe Hachette. Chacun reconnaît l’intérêt d’un tel ouvrage pour la mise en valeur de notre territoire. David VOYER est chaleureusement remercié pour le travail effectué sur le sujet.

- « Guide des producteurs locaux ». Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui fait une rapide présentation de la version numérique du guide, via l’adresse internet provisoire mise en ligne.

Le guide permet de faire des recherches croisées, par producteur, par catégorie de produits (légumes, fruits, viande, etc.) ou par produit (fraise, framboise, lait, ail, etc.).

Chaque producteur volontaire possède sa fiche de présentation, indiquant sa production, le « + produit », les coordonnées, les lieux de vente, etc.

La mise en ligne officielle pourrait intervenir courant novembre.

- « Prochain Bureau ». Il est proposé de retenir la date du 13 décembre pour le Bureau du PETR. La réunion se tiendra à Bazoches-les-Gallerandes, dans les nouveaux locaux de la CC Plaine du Nord Loiret (ancien Collège).

Le PETR se rapproche du cabinet PIVADIS pour organiser, si possible, un Comité syndical de validation du projet de SCoT, à cette même date.

N’ayant plus d’information à donner et ne relevant pas d’observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h50.

Monique BEVIERE, Présidente